

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES,
FAMILIALES ET SOCIALES

Jeudi 2 novembre 2006

Séance de 9h30

Compte rendu n° 8

SESSION 2006 - 2007



Présidence de M. Dominique Richard, secrétaire

	pages
Projet de loi de finances pour 2007 (commission élargie) : Avis sur les crédits de la mission « Médias »	2

À l'issue de l'audition de M. Renaud Donnedieu de Vabres, ministre de la culture et de la communication (*voir le compte rendu analytique officiel de la commission élargie du 2 novembre 2006 à 9 h 30*), la commission des affaires culturelles, familiales et sociales a examiné pour avis, sur le rapport de **Mme Chantal Bourragué**, les crédits pour 2007 de la mission « Médias ».

Article additionnel après l'article 63 : *Exonération du paiement de la redevance pour les centres de formation des apprentis (CFA)*

La commission a examiné en discussion commune deux amendements de M. Gilles Artigues et M. Dominique Richard visant à placer les centres de formation des apprentis hors du champ d'application de la législation relative à la redevance.

M. Gilles Artigues a relevé que les établissements d'enseignement publics ou privés sous contrat d'association avec l'Etat ne sont pas soumis à la redevance, alors que les centres de formation le sont.

M. Dominique Richard, président, a déclaré se rallier à la rédaction proposée par M. Gilles Artigues et a donc *retiré* son amendement.

Mme Chantal Bourragué, rapporteure, a donné un avis favorable à l'amendement estimant qu'il est incohérent de maintenir un traitement différencié entre l'éducation nationale et les CFA à l'heure où le gouvernement revalorise l'apprentissage.

La commission a *adopté* l'amendement.

Après l'article 63

Indiquant que cette mesure relevait principalement du domaine réglementaire et que le ministre a apporté des éclaircissements sur ce thème, **M. Dominique Richard, président**, a *retiré* un amendement visant à ce que la détention de tout terminal fixe ou mobile permettant la réception d'un service de télévision donne lieu à la perception de la redevance.

Conformément aux conclusions de la rapporteure, la commission a donné *un avis favorable* à l'adoption des crédits pour 2007 de la mission « Médias ».